

DÉBAT PUBLIC

PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS

DU 17 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE 2019

5^e édition
2019 - 2021



FEDERATION NATIONALE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES FO ET LA FEDECHIMIE FO

FO est une organisation syndicale de salariés au niveau interprofessionnel et regroupe l'ensemble des salariés.

Sa Fédération Nationale de l'Énergie et des Mines FO (FNEM-FO) représente les salariés de l'électricité, du gaz et des mines. Elle a un élu au CA d'EDF.

La Fédéchimie FO représente les salariés des industries chimiques, et son union nationale UNSENRIC-FO pour le secteur nucléaire (Orano, CEA, et leurs filiales) a cinq élus aux CA dans le groupe Orano.

Contact

FNEM-FO, 60 rue Vergniaud
75013 Paris

secretariat.general@fnem-fo.org

Fédéchimie FO, 60 rue Vergniaud

75013 Paris

contact@fedechimie-cgfto.com

CAHIER D'ACTEUR N°44

Position de la Fédération Nationale de l'Énergie et des Mines FO et de la Fédéchimie FO

PRESENTATION GENERALE DU PROPOS

La Fédération FO de l'Énergie et des Mines et la Fédération FO des Industries Chimiques se félicitent du lancement de ce débat public qui doit être l'occasion de préciser les enjeux de la gestion des matières et déchets radioactifs. Cela suppose que ce sujet majeur fasse l'objet d'un débat fondé sur les faits et non sur des anathèmes comme c'est trop souvent le cas dans le domaine de l'énergie nucléaire et que ce dossier ne soit pas instrumentalisé par tous ceux qui veulent la fin du nucléaire en France.

Les déchets radioactifs : de quoi parle-t-on exactement ?

90% des déchets radioactifs produits sont à vie courte. Ils sont triés et conditionnés, puis stockés dans des centres exploités par l'ANDRA. **90% des déchets ont donc déjà des solutions de stockage.**

Les déchets les plus sensibles sont ceux à haute activité et à vie longue qui sont issus des combustibles usagés. Ils sont vitrifiés et représentent 0,2% du volume total des déchets radioactifs, **soit 3 cm³ par an et par Français.**

Les déchets de moyenne et faible activité à vie longue représentent moins de 10% des volumes radioactifs et sont entreposés dans des conditions sûres, sous le contrôle de l'ASN.

Sur les déchets à vie longue, la loi de 2006 a confié à l'ANDRA la mise en œuvre d'un projet de stockage réversible, Cigéo.

A noter : le traitement du combustible usé, réalisé à la Hague, permet de réduire d'un facteur 5, le volume de déchets de haute activité.

Avant d'aborder le sujet sur le fond, nos Fédérations FO veulent rappeler quelques éléments sur l'énergie nucléaire pour bien situer les enjeux industriels et sociaux de ce dossier.

- Nous voulons d'abord rappeler que la filière nucléaire française est la troisième filière industrielle française avec 2600 entreprises et 220.000 salariés.
- C'est une filière qui a apporté à notre pays une électricité bas-carbone, ce qui est un enjeu majeur pour la planète. Elle a assuré la sécurité d'approvisionnement tout en contribuant à la compétitivité de notre pays et au pouvoir d'achat des citoyens.
- Il s'agit enfin d'une filière d'excellence que ce soit dans le retraitement ou dans la production. Il est d'ailleurs à noter que le parc nucléaire exploité par EDF vient de passer le cap de 2.000 ans de fonctionnement réacteur sans incident majeur !

C'est pourquoi, les Fédérations FO de l'Énergie et de la Chimie mais aussi la Confédération FO ont exprimé leur désaccord avec les orientations de la Programmation Pluri-Annuelle de l'Énergie qui visent à fermer entre 4 à 6 réacteurs nucléaires d'ici 2028. Nous contestons le choix de fermer des réacteurs nucléaires pour des raisons politiques et l'objectif de 50% de nucléaire fût-il repoussé à 2035, qui ne repose sur aucun élément objectif.



Source : photo pixabay.com/fr

Ceci rappelé, la FNEM et la Fédéchimie FO veulent rappeler sommairement le cadre de gestion des déchets radioactifs pour les exploitants (I) avant de faire des propositions pour son amélioration en répondant aux questions du débat public (II).

1/ LES ENTREPRISES PUBLIQUES, QUE CE SOIT EDF, ORANO OU LE CEA, ASSURENT LA RESPONSABILITE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE DES DECHETS RADIOACTIFS DONT ILS ONT LA CHARGE.

De ce point de vue, la filière nucléaire peut être citée en exemple dont pourraient s'inspirer certainement beaucoup d'autres filières industrielles françaises. Il est à noter qu'au sein de la filière nucléaire, 15.000 salariés travaillent dans les activités liées au recyclage des matières nucléaires, au démantèlement et au traitement des déchets (source GIFEN).

- Cette responsabilité s'exerce d'abord au plan financier puisque depuis la loi de 2006, des actifs dédiés ont été mis en place par les entreprises pour faire face au financement de la gestion de ces déchets. Cela est contrôlé par de nombreux acteurs tant à l'extérieur des entreprises (ministères de tutelle et Cour des Comptes) que dans le cadre du contrôle de la vie des entreprises (CA, comité d'audit ou comité dédié à ce sujet, Commissaires aux comptes...).
- Les entreprises font prévaloir, chaque fois que possible, une logique d'économie circulaire pour gérer ces matières, économiser des matières premières, en l'espèce de l'uranium, et mettent en œuvre des procédés visant à réduire le volume de ces déchets.

Les producteurs et les entreprises concernées séparent donc les déchets des matières pour lesquelles il y a des réutilisations possibles pour produire de nouveaux combustibles.

C'est ainsi que le parc nucléaire utilise actuellement environ 1200 tonnes de combustible par an dont une centaine de tonnes sous forme de Mox qui permet d'utiliser le plutonium généré par les centrales en mélange avec de l'uranium appauvri. L'utilisation du Mox produit par l'usine Melox d'Orano s'inscrit dans une logique d'économie circulaire.

Mais à ce jour, seules les centrales de 900MW peuvent utiliser ce combustible, ce qui dans un contexte de fermeture programmée d'un certain nombre d'entre-elles dans la PPE, pose des questions sur l'avenir de ces

installations et sur le sort du stock de plutonium. De ce point de vue, et indépendamment des critiques porte sur la PPE, il est essentiel que les travaux annoncés par la PPE permettent à ce qu'on puisse utiliser ce combustible dans les centrales 1300MW à un horizon 2030-2032.

2/ LES EVOLUTIONS SOUHAITABLES POUR AMELIORER LA GESTION DE CES DECHETS

Les Fédérations FO de l'Énergie et de la Chimie veulent mettre en avant cinq points fondamentaux.

Nous proposons que soit redéfinie la notion de déchet pour pouvoir réutiliser ceux qui ne présentent aucune dangerosité (A), poursuivre activement le projet Cigéo pour stocker les déchets ultimes (B), revenir sur l'abandon du projet Astrid du CEA pour pouvoir se donner les moyens de fermer le cycle (C), prévoir un entreposage centralisé des matières dans la perspective de leur réutilisation (D), enfin, veiller à ce que les centrales 1300 MW puissent utiliser le combustible Mox aux échéances prévues par la PPE (E).



Source : ANDRA

A. La redéfinition de la notion de déchet :

Les Fédérations FO de l'Énergie et de la Chimie se prononcent pour la modification du cadre réglementaire en ce qui concerne les déchets Très Faiblement Radioactifs (TFA).

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour la filière et ceci d'autant plus que la PPE a prévu la fermeture politique de 14 réacteurs à l'horizon 2035 et alors même que le centre de stockage TFA de l'ANDRA est déjà rempli à 50% par des déchets dont beaucoup ont une radioactivité qui n'implique pas de mesure de protection.

A noter : Avec la déconstruction du parc en exploitation d'EDF, 250.000 tonnes de déchets métalliques seront produits dont une majorité seront faiblement

radioactifs et ne nécessitent aucune mesure de protection. A partir de 2021, 150.000 tonnes d'acier faiblement radioactif vont être produites pendant 25 ans par le démantèlement de l'usine d'enrichissement Georges Besse I d'EURODIF au Tricastin (Drôme).

La règle selon laquelle tous les déchets issus des centres nucléaires doivent être stockés même si ceux-ci ne présentent aucun danger est une règle d'autant plus étonnante qu'elle est inconnue de la plupart des autres pays qui ont fait le choix de pouvoir réutiliser ces déchets. Mieux, une directive européenne de 2013 prévoit des seuils de radioactivité –dénommés seuils de libération-, dont le niveau permet de garantir une exposition 300 fois plus faible que la radioactivité naturelle. FO s'étonne donc que la France soit l'un des rares pays européens à ne pas avoir transposé cette directive.

FO considère que la modification de cette réglementation permettrait le lancement d'une filière de recyclage créatrice d'emplois et qui s'inscrirait pleinement dans une logique d'économie circulaire, ce que le Gouvernement cherche par ailleurs à développer.

Bien entendu, une telle valorisation des matériaux métalliques ne peut se faire qu'à la condition du respect absolu de la sécurité des travailleurs ainsi que des populations et ceci sous le contrôle de l'ASN.

B. La poursuite de Cigéo :

Les Fédérations FO de l'Énergie et de la Chimie se prononcent en faveur de la poursuite du projet Cigéo, qui a atteint, comme l'a indiqué l'ASN en janvier 2018 un niveau de maturité satisfaisant à ce stade.

La poursuite de ce projet est indispensable par respect pour les générations futures et elle témoigne de la responsabilité environnementale de toute la filière nucléaire, et ceci d'autant plus que le principe de réversibilité est partie intégrante du projet.

C. La création d'un entreposage centralisé des combustibles usés en vue de leur possible réutilisation.

Les Fédérations FO de l'Énergie et de la Chimie se prononcent pour la création d'une piscine d'entreposage sous eau pour entreposer les combustibles usés.

La capacité maximum de traitement de l'usine de La Hague n'étant pas atteinte, le programme annuel pourrait être augmenté afin d'éviter l'accroissement de l'entreposage en piscine. Pour autant, la PPE elle-même souligne qu'une capacité d'entreposage supplémentaire sera nécessaire à l'horizon 2030, la capacité maximum d'entreposage à La Hague étant atteinte au rythme actuel.

Il est donc nécessaire de créer une telle installation pour entreposer ces combustibles usés en vue de leur réutilisation ultérieure.



Source : Orano

D. Le maintien du projet Astrid :

Les Fédérations FO de l'Énergie et de la Chimie tiennent à dénoncer l'attitude du Gouvernement qui a imposé au CEA d'arrêter le développement du réacteur RNR Astrid, qui permettrait le multi-recyclage des combustibles usés.

Le multi-recyclage en RNR permettrait de s'affranchir de la ressource naturelle et de consommer l'uranium appauvri (sous-produit de l'enrichissement) pour assurer de manière durable l'approvisionnement national voire européen en électricité décarbonée, sans dépendance vis-à-vis de la ressource naturelle (stock supérieur à 300.000 tonnes en France).

Cette décision purement budgétaire, alors même que d'autres pays poursuivent activement la recherche dans ce domaine, est une politique à courte vue et nous demandons donc que les travaux sur Astrid puissent continuer en dégageant les moyens nécessaires.

La France fait donc le choix de perdre encore un peu plus de compétences et de savoir-faire dans le développement et la construction de nouveaux réacteurs, au moment où des lacunes se font cruellement sentir, et tout en indiquant que le pays pourrait avoir besoin de la technologie RNR-Na dans la 2ème moitié du siècle. Tout cela n'apparaît pas très cohérent pour FO.

E. L'utilisation du Mox dans les centrales 1300 MW :

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les Fédérations FO de l'Énergie et de la Chimie seront très attentives à ce que les centrales 1300 MW soient en mesure d'utiliser le combustible Mox aux échéances prévues par la PPE.

CONCLUSION

Comme nous l'avons dit en introduction, le débat public sur le PNGMDR est important pour l'ensemble la filière électronucléaire, filière d'excellence française, ainsi que pour ses salariés.

Les Fédérations FO de l'Énergie et de la Chimie savent évidemment pour l'avoir déjà vécu comment ce dossier peut être instrumentalisé par tous les opposants à cette énergie décarbonée en jouant sur les peurs et en avançant des contre-vérités.

C'est pourquoi nous espérons que ce débat public permettra de documenter objectivement cette question.